DON’T BUY INTO OCCUPATION IV (2024) : RÉSUMÉ BELGIQUE

1. INTRODUCTION

- La coalition "**Don't Buy into Occupation**" (DBIO) est un projet commun de 28 organisations palestiniennes, régionales et européennes basées en Palestine, en Belgique, en France, en Irlande, aux Pays-Bas, en Norvège, en Espagne et au Royaume-Uni (RU). **Depuis 2020, la coalition analyse dans un rapport annuel les relations financières entre les entreprises opérant dans les colonies israéliennes illégales en territoire palestinien occupé et les institutions financières européennes**.[1]
- La construction et l'expansion des colonies israéliennes constituent des **crimes de guerre** au regard du droit international et rendent impossible tout développement durable dans le territoire palestinien occupé. Les colonies sont également à l'origine de nombreuses **violations des droits humains** et constituent un élément central du **régime d'apartheid** établi par Israël dans le territoire palestinien occupé.
- Les entreprises et les institutions financières qui entretiennent des relations financières avec la colonisation israélienne **jouent un rôle crucial** dans la poursuite de l'existence et de l'expansion des colonies. Les Nations Unies ont publié en février 2020 une "**base de données des Nations Unies**" sur les entreprises impliquées dans la colonisation israélienne. **Celle-ci a été mise à jour pour la première fois en juin 2023, après des années d'obstruction de la part des États-Unis et d'Israël**. Dans une résolution (juillet 2023), le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, soutenu par la Belgique, a également demandé au secrétariat des Nations Unies de continuer à procéder à des mises à jour annuelles. La prochaine mise à jour de la base de données des Nations Unies est prévue pour mars 2025.
- Le nouveau rapport DBIO intervient quelques mois après un arrêt historique de la **Cour internationale de justice** (CIJ) de La Haye. Dans son arrêt du 19 juillet 2024, la CIJ a estimé que l'occupation israélienne de la Palestine dans son intégralité était illégale et que les conditions étaient réunies pour qualifier la situation d'**annexion illégale** et d'**apartheid**. Ce faisant, la CIJ a déclaré que les États tiers, dont la Belgique, ont l'obligation légale d'interdire les relations commerciales et d'investissement si celles-ci contribuent au maintien de l'occupation israélienne illégale de la Palestine.

[1] Les membres belges de la coalition sont 11.11.11, CNCD-11.11.11, ACV-CSC, CNE et Fairfin.

- Bien que le rapport DBIO se concentre sur les entreprises actives dans les colonies israéliennes illégales de Cisjordanie (y compris Jérusalem-Est), **plusieurs entreprises identifiées sont également impliquées dans de graves violations du droit international à Gaza**. Le fabricant d'armes israélien **Elbit**, par exemple, est le fournisseur principal de l'armée israélienne, tandis que les machines **Caterpillar** sont largement utilisées dans la démolition de maisons palestiniennes à Gaza.

2. CONSTATATIONS GÉNÉRALES

- Dans **un nouveau rapport,** la coalition DBIO, s'appuyant sur des recherches financières menées par le centre de recherche néerlandais Profundo, expose pour **la quatrième année consécutive** les liens entre les institutions financières européennes et les entreprises actives dans la colonisation israélienne illégale. Au total, pas moins de **822** banques, gestionnaires d'actifs, compagnies d'assurance et fonds de pension sont identifiés comme soutenant des entreprises actives dans le territoire palestinien occupé. Entre janvier 2021 et août 2024, ces institutions financières ont fourni **211 milliards de dollars (USD)** en prêts et souscriptions à ces entreprises. Ces institutions financières européennes possèdent également des actions et des obligations d'une valeur de **182 milliards de dollars** dans des entreprises actives dans la colonisation israélienne.
- Les données financières du rapport DBIO **se réfèrent aux investissements totaux** (actions, obligations, prêts et/ou acquisitions) dans des entreprises ayant des activités ou des relations commerciales avec les colonies illégalement établies dans le territoire palestinien occupé (TPO). Ces entreprises exercent également des activités en dehors des colonies. **Par conséquent, la coalition DBIO ne prétend pas que tous ces capitaux se dirigent exclusivement vers les colonies illégales du TPO**. Toutefois, le fait d'investir dans une entreprise lie en tout état de cause l'investisseur aux activités globales de l'entreprise en question, et donc à toutes les conséquences négatives de ces activités.
- Selon **les principes directeurs des Nations Unies et les lignes directrices de l'OCDE** (les deux principaux cadres internationaux sur les entreprises et les droits humains), les institutions financières ont la responsabilité de respecter les droits humains et de prévenir ou d'atténuer les impacts négatifs de toutes les entreprises auxquelles elles accordent des prêts ou dans lesquelles elles investissent, quelle que soit la proportion de leurs prêts ou de leurs participations et quelle que soit la proportion de capital qui participe directement à la colonisation. **Ces cadres internationaux sont approuvés par toutes les banques opérant en Belgique.**
- Les **58 entreprises** pour lesquelles cette recherche a trouvé des relations financières avec des institutions financières européennes sont Airbnb ; Alon Blue Square ; Alstom ; Altice International ; Ashtrom Group ; Axel Springer ; Bank Hapoalim ; Bank Leumi ; Bezeq Group ; Booking Holdings ; Bright Dairy & Food ; Construcciones y Auxiliar de Ferrocarriles (CAF) ; Carlsberg ; Carrefour ; Caterpillar ; Cellcom Israel ; Cemex ; Cisco Systems ; CNH Industrial ; Danya Cebus ; Delek Group ; Delta Galil Industries ; eDreams ODIGEO ; Elbit Systems ; Electra Group ; Expedia Group ; Hamat Group ; Heidelberg Materials ; Hewlett Packard Enterprise (HPE) ; HikVision ; Hilan ; Hyundai Heavy Industries ; IBM ; Israel Chemicals (ICL Group) ; Israel Discount Bank ; MAN Group ; Matrix IT ; Mivne Group ; Mizrahi Tefahot Bank ; Motorola Solutions ; Orbia ; Partner Communications ; Paz Oil Company ; Rami Levy Chain Stores Hashikma Marketing 2006 ; RE/MAX Holdings ; Shapir Engineering and Industry ;

Shikun & Binui ; Shufersal ; Siemens ; Syensqo ; The Coca-Cola Company ; TKH Group ; Tripadvisor ; TUI Group ; Villar International ; Vinci / SEMI ; Volvo Group ; et WSP Global.

3. CONSTATATIONS CONCERNANT LES INSTITUTIONS ET ENTREPRISES FINANCIÈRES EN BELGIQUE

- En **Belgique**, nous observons des mouvements significatifs dans le comportement des banques, à la fois positifs et négatifs :
    - Par exemple, **BNP Paribas** a pratiquement mis fin à son investissement (d'une valeur de 188 millions USD) dans la Banque Leumi, une banque israélienne jouant un rôle clé dans le financement de la colonisation. **Belfius** ne donne plus non plus d'argent à Siemens (195 millions USD en 2023), qui participe depuis des années à la construction d'infrastructures de transport public entre les colonies illégales dans le territoire palestinien occupé. **Degroof Petercam** ne finance plus non plus le groupe MAN, une entreprise qui fournit des pièces détachées pour les véhicules avec lesquels Israël réprime les manifestations pacifiques en Cisjordanie.
    - Toutefois, cette évolution est également contrebalancée par des développements négatifs et très inquiétants. **L'investissement de KBC dans Caterpillar a atteint 772 millions de dollars l'année dernière**, soit plus d'un doublement depuis le dernier rapport. Ceci alors que les machines de Caterpillar ont largement contribué à de graves violations du droit international en Cisjordanie et à Gaza au cours de l'année dernière. KBC en est explicitement consciente, puisque les organisations membres de DBIO ont dénoncé le rôle de Caterpillar dans une lettre adressée au président du conseil d'administration et au directeur général de KBC en juin 2024 (*pour en savoir plus sur le rôle problématique d'entreprises comme Caterpillar, voir aussi, entre autres, cette lettre récente de 32 experts des droits humains de l'ONU*).
    - Bien que **Belfius** soit sur la bonne voie, le nouveau rapport DBIO montre qu'en 2024, la banque publique investit toujours dans des entreprises comme Caterpillar et Volvo et a même établi de nouveaux liens avec des entreprises impliquées dans la construction de colonies (CNH, Cemex) et la surveillance de civils palestiniens (Motorola). Le bilan de **Degroof Petercam** est également très mitigé, étant donné que ses relations financières avec Caterpillar et Volvo ont augmenté de manière significative l'année dernière.

- **BNP Paribas** est, comme dans les précédents rapports DBIO (publiés en septembre 2021, novembre 2022 et décembre 2023), le **premier créancier européen** (prêts et souscriptions) des entreprises actives dans la colonisation israélienne. La banque occupe également la **7e place** dans le classement des investisseurs européens (obligations et actions). La valeur totale de ces relations financières s'élève à **32,72 milliards de dollars**. Ces financements concernent, entre autres:
    - Des entreprises fournissant des **armes à** l'armée israélienne : Elbit (91 millions USD), dont 74,2 millions USD de prêts ont été remboursés par Elbit de manière anticipée à la fin de 2023, avant l'échéance initiale de 2026.
    - Des entreprises fournissant des machines pour **la démolition de maisons palestiniennes** dans le territoire occupé: Caterpillar (911 millions USD), Volvo (1,128 milliard USD) et Hyundai Heavy Industries (117 millions USD).

- Des entreprises jouant un rôle crucial dans la **construction et l'expansion des colonies illégales** en territoire occupé : CNH (1,33 milliard USD), Cemex (1,136 milliard USD) et Mizrahi Tefahot Bank (150 millions USD).
- Des entreprises impliquées dans les **projets de liaisons et de transport entre les colonies israéliennes illégales**: Alstom (2,541 milliards USD), Siemens (1,831 milliard USD), Vinci (1,688 milliard USD), CAF (2 millions USD).
- Des entreprises fournissant des **équipements et des composants** pour **espionner** les civils palestiniens : IBM (5,093 milliards USD), Motorola (437 millions USD), HPE (2,848 milliards USD), Syensqo (476 millions USD), TKH Security (113 millions USD).
- Des entreprises impliquées dans l'**exploitation illégale des ressources naturelles palestiniennes :** HeidelbergMaterials (587 millions USD).

En comparaison, le troisième rapport DBIO (décembre 2023) identifiait les relations financières suivantes entre BNP et les entreprises susmentionnées : Elbit (91 millions USD), Caterpillar (366 millions USD), Volvo (1,91 milliard USD), Hyundai (117 millions USD), CNH (1,08 milliard USD), Cemex (1,17 milliard USD), Mizrahi Tefahot Bank (151 millions USD), Alstom (3,207 milliards USD), Siemens (3,124 milliards USD), Vinci (1,297 milliard USD), IBM (3,48 milliards USD), Motorola (282 millions USD), HPE (229 millions USD) et Heidelberg (428 millions USD).

- La grande banque néerlandaise **ING** - également active en Belgique - est l'un des principaux bailleurs de fonds des entreprises actives dans la colonisation israélienne, avec des relations financières d'une valeur de **8,352 milliards de dollars**. La banque occupe ainsi la 10e place dans le classement des créanciers européens (prêts et souscriptions) et la 56e place dans le classement des investisseurs européens (obligations et actions). Ces financements concernent, entre autres :
  - Des entreprises jouant un rôle crucial dans la **construction et l'expansion des colonies illégales** en territoire occupé : CNH (155 millions USD), Cemex (456 millions USD).
  - Des entreprises fournissant des machines pour **la démolition de maisons palestiniennes** dans le territoire occupé: Caterpillar (1,2 milliard USD), Volvo (1,058 milliard USD).
  - Des entreprises impliquées dans les **projets de liaisons et de transport entre les colonies israéliennes illégales:** Siemens (978 millions USD), Vinci (205 millions USD).
  - Des entreprises fournissant des **équipements et des composants** pour **espionner** les civils palestiniens : IBM (1,406 milliard USD), HPE (360 millions USD), TKH Security (112 millions USD), Motorola (14 millions USD), Syensqo (1 million USD).
  - Des entreprises impliquées dans l'**exploitation illégale des ressources naturelles palestiniennes :** HeidelbergMaterials (435 millions USD).

- La **KBC** est également un important bailleur de fonds des entreprises actives dans la colonisation israélienne, avec des relations financières d'une valeur de **1,918 milliard de dollars**. La banque occupe ainsi la 29e place dans le classement des créanciers européens (prêts et souscriptions) et la 33e place dans le classement des investisseurs européens (obligations et actions). Ces financements concernent, entre autres :

- Des entreprises fournissant des machines pour **la démolition de maisons palestiniennes** dans le territoire occupé: Caterpillar (772 millions USD), Volvo (0,2 million USD).
- Des entreprises jouant un rôle crucial dans la **construction et l'expansion des colonies illégales** dans les territoires occupés : CNH (15 millions USD).
- Des entreprises impliquées dans les **projets de liaisons et de transport entre les colonies israéliennes illégales:** Siemens (3 millions USD).
- Des entreprises fournissant des **équipements et des composants** pour **espionner** les civils palestiniens : Syensqo (202 millions USD), IBM (156 millions USD), Motorola (20 millions USD), HPE (15 millions USD).
- Des entreprises impliquées dans l'**exploitation illégale des ressources naturelles palestiniennes :** HeidelbergMaterials (1 million USD).

En comparaison, le troisième rapport DBIO (décembre 2023) a identifié les relations financières suivantes entre KBC et les entreprises susmentionnées : Caterpillar (325 millions USD), Volvo (6 millions USD), CNH (5 millions USD), Siemens (1 million USD), IBM (100 millions USD), Motorola (11 millions USD), HPE (8 millions USD), Heidelberg (1 million USD).

- Les relations financières de la **Delen Private Bank** (dont Ackermans & Van Haaren est l'actionnaire majoritaire) avec des entreprises actives dans la colonisation israélienne s'élèvent **à 687 millions de dollars**. La Delen Private Bank occupe la **46e** place dans la liste des institutions financières européennes qui détiennent des actions et des obligations dans des sociétés actives dans l'industrie de la colonisation israélienne. Ces financements comprennent, entre autres :
  - Des entreprises jouant un rôle crucial dans la **construction et l'expansion des colonies illégales** dans les territoires occupés : CNH (6 millions USD).
  - Des entreprises fournissant des machines pour **la démolition de maisons palestiniennes** dans le territoire occupé : Caterpillar (43 millions USD), Volvo (6 millions USD).
  - Des entreprises fournissant des **équipements et des composants** pour **espionner** les civils palestiniens **:** IBM (59 millions USD).
  - Des entreprises impliquées dans les **projets de liaisons et de transport entre les colonies israéliennes illégales**: Siemens (116 millions USD), Vinci (86 millions USD), Alstom (25 millions USD).

En comparaison, le troisième rapport DBIO (décembre 2023) a identifié les relations financières suivantes entre Delen Private Bank et les entreprises susmentionnées : CNH (23 millions USD), Caterpillar (44 millions USD), Volvo (61 millions USD), IBM (68 millions USD), Siemens (137 millions USD), Vinci (40 millions USD) et Alstom (18 millions USD).

- **La Banque Degroof Petercam,** gestionnaire d'actifs pour des investisseurs privés et institutionnels et des entreprises, a des relations financières avec des entreprises actives dans la colonisation israélienne pour un montant de **493 millions de dollars**. Elle occupe ainsi la **58ème** place dans la liste des plus grands investisseurs européens (actions et obligations) dans ces entreprises. Les financements de Degroof Petercam portent notamment sur :
  - Des entreprises jouant un rôle crucial dans la **construction et l'expansion des colonies illégales** dans les territoires occupés : CNH (4 millions USD).

- Des entreprises fournissant des machines pour **la démolition de maisons palestiniennes** dans le territoire occupé: Caterpillar (15 millions USD), Volvo (36 millions USD).
- Des entreprises impliquées dans les **projets de liaisons et de transport entre les colonies israéliennes illégales** : Siemens (72 millions USD), Vinci (26 millions USD), Alstom (18 millions USD).
- Des entreprises fournissant des **équipements et des composants** pour **espionner** les civils palestiniens **:** IBM (27 millions USD), Syensqo (3 millions USD), Motorola (2 millions USD), HPE (2 millions USD).
- Des entreprises impliquées dans l'**exploitation illégale des ressources naturelles palestiniennes :** HeidelbergMaterials (13 millions USD).

En comparaison, le troisième rapport DBIO (décembre 2023) a identifié les relations financières suivantes entre la Banque Degroof Petercam et les entreprises susmentionnées: CNH (7 millions USD),Caterpillar (8 millions USD), Volvo (5 millions USD), Siemens (49 millions USD), Vinci (40 millions USD), Alstom (2 millions USD), IBM (22 millions USD), Motorola (3 millions USD), Heidelberg (12 millions USD).

- Les relations financières de **Belfius** avec les entreprises actives dans la colonisation israélienne représentent **185 millions de dollars**. Belfius se classe au **110e** rang dans la liste des institutions financières qui détiennent des actions et des obligations dans des sociétés actives dans la colonisation israélienne. Ces financements comprennent :
  - Des entreprises jouant un rôle crucial dans la **construction et l'expansion des colonies illégales** en territoire occupé : CNH (3 millions USD), Cemex (2 millions USD).
  - Des entreprises fournissant des machines pour **la démolition de maisons palestiniennes** dans le territoire occupé: Volvo (4 millions USD), Caterpillar (6 millions USD).
  - Des entreprises fournissant des **équipements et des composants** pour **espionner** les civils palestiniens : IBM (18 millions USD), TKH Security (3 millions USD), Syensqo (10 millions USD), Motorola (2 millions USD), HPE (1 million USD).
  - Des entreprises impliquées dans les **projets de liaisons et de transport entre les colonies israéliennes illégales**: Alstom (13 millions USD), Vinci (5 millions USD).
  - Des entreprises impliquées dans l'**exploitation illégale des ressources naturelles palestiniennes :** HeidelbergMaterials (2 millions USD).

En comparaison, le troisième rapport DBIO (décembre 2023) a identifié les relations financières suivantes entre Belfius et les entreprises susmentionnées : CNH (0,4 million USD), Volvo (5 millions USD), Caterpillar (1 million USD), IBM (7 millions USD), Motorola (0,3 million USD), HPE (3 millions USD), Alstom (3 millions USD), Vinci (2 millions USD), Heidelberg (2 millions USD).

- Les relations financières d'**Argenta** avec des entreprises actives dans la colonisation israélienne représentent **43 millions de dollars**. Argenta occupe la **211e** place dans la liste des institutions financières qui détiennent des actions et des obligations dans des entreprises actives dans le secteur de la colonisation israélienne. Ces financements concernent :

- Des entreprises établissant des "**hubs technologiques**" dans les **colonies israéliennes illégales** : Cisco (24 millions USD).
- Des entreprises proposant des **locations** dans les **colonies israéliennes illégales** : Airbnb (15 millions USD).
- Des entreprises impliquées dans l'**exploitation illégale des ressources naturelles palestiniennes :** HeidelbergMaterials (4 millions USD).

En comparaison, le troisième rapport DBIO (décembre 2023) a identifié les relations financières suivantes entre Argenta et les entreprises susmentionnées : Cisco (29 millions USD), Airbnb (15 millions USD), Heidelberg (4 millions USD).

- Les relations financières de la **Banque Nationale de Belgique** (BNB) avec des entreprises actives dans la colonisation israélienne représentent **5 millions de dollars**. La BNB **occupe la position 423** dans la liste des institutions financières qui détiennent des actions et des obligations dans des sociétés actives dans l'industrie israélienne de la colonisation. Ces financements concernent :
  - Des entreprises fournissant des **équipements et des composants** pour **espionner** les civils palestiniens **:** TKH Security (3 millions USD).
  - Des entreprises proposant des **logements locatifs** dans les **colonies israéliennes illégales** : eDreams ODIGEO (2 millions USD).

- **Syensqo**, multinationale basée en Belgique et spin-off de Solvay, fournit des matériaux utilisés dans la production du drone Hermes 450 d'Elbit. Cette dernière est le principal fournisseur de drones de l'armée israélienne, déployés dans le territoire palestinien occupé.

4. RESPONSABILITÉS ENTREPRISES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES

- Les **entreprises** (in)directement impliquées dans les colonies israéliennes **risquent fort d'être impliquées dans de graves violations du droit international humanitaire**. En outre, elles risquent d'être **complices de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité**.

  - Ceci a été réaffirmé dans une résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en avril 2024, soutenue par la Belgique. Dans cette résolution, les entreprises et les institutions financières ont été invitées à « *prendre toutes les mesures nécessaires pour s'acquitter des responsabilités que leur imposent les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les autres dispositions juridiques et normes internationales pertinentes, et, avant tout, de mettre fin aux activités qu'elles mènent dans les colonies israéliennes ou en lien avec celles-ci et avec le mur dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, de se retirer des colonies pour mettre fin aux conséquences néfastes irréductibles de leurs activités pour les droits de l'homme et de cesser de contribuer à l'implantation, au maintien, au développement ou à la consolidation de colonies israéliennes ou à l'exploitation des ressources naturelles du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est* ».

  - En janvier 2018, le Haut-Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies (HCDH) a déclaré : « *Compte tenu du poids du consensus juridique international*

concernant la nature illégale des colonies elles-mêmes, et de la nature systémique et omniprésente de l'impact négatif sur les droits de humains qu'elles provoquent, il est difficile d'imaginer un scénario dans lequel une entreprise pourrait s'engager dans les activités énumérées[2] *d'une manière qui soit compatible avec les Principes directeurs et le droit international* ».

- En vertu des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales, les **entreprises** ont clairement la responsabilité de veiller davantage à ce que leurs activités ne contribuent pas à des violations des droits humains. Lorsque les activités, les produits ou les services d'une entreprise sont directement liés à de graves violations des droits humains, l'entreprise en question est censée prendre ses responsabilités et mettre fin à ces activités.

- **Les institutions financières internationales**, telles que les banques et les fonds de pension, ont la responsabilité, en vertu des lignes directrices susmentionnées, d'user de leur influence pour s'assurer que les entreprises dans lesquelles elles investissent respectent le droit international. Si l'entreprise en question refuse par la suite de modifier ou de cesser ses activités, les institutions financières doivent se désinvestir.

    - Dans un nouveau **rapport** (mai 2024), le **groupe de travail des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme** a réaffirmé que les principes directeurs des Nations Unies "*s'appliquent à tous les investisseurs en tant qu'entreprises commerciales, indépendamment de leur taille (y compris en termes de volume d'actifs sous gestion), de leur localisation, de leur propriété (publique, privée ou les deux) et de leur structure, ainsi que des catégories d'actifs dans lesquelles ils investissent*". En septembre 2024, le **Haut-Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies, Volker Turk,** a également déclaré ce qui suit dans une déclaration au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies : "*En ce qui concerne le territoire palestinien occupé, la Cour internationale de justice a récemment déclaré que les États membres sont tenus de s'abstenir de conclure des accords économiques ou commerciaux avec Israël concernant le territoire palestinien occupé, ce qui pourrait consolider sa présence illégale dans ce territoire. En d'autres termes, les entreprises ne sont pas des acteurs neutres dans les situations de conflit. Même lorsqu'elles n'y participent pas directement, leur simple présence et leurs activités auront un impact sur la dynamique du conflit*".

    - Auparavant, le **groupe de travail des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme** avait déclaré que les investisseurs avaient une "*occasion unique*" *de* persuader les entreprises de changer de cap : "*On attend des investisseurs institutionnels qu'ils s'efforcent de prévenir ou d'atténuer les risques en matière de droits de l'homme identifiés dans le cadre de leurs participations" (...) Si les efforts dans ce domaine sont infructueux, les principes directeurs indiquent que l'investisseur institutionnel devrait envisager de mettre fin à la relation*".

[2] Activités ayant des conséquences sur le respect des droits humains dans le territoire occupé et énumérées au §96 du rapport de la mission internationale indépendante mise en place par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (voir doc A/HRC/22/63, 7 February 2013, http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/RegularSession/Session22/A-HRC-22-63_en.pdf)

- Dans le même ordre d'idées, le HCDH a souligné en 2017 la responsabilité des banques de mener un **audit en matière de droits humains** pour évaluer si et comment elles sont impliquées dans des activités ayant des impacts négatifs sur les droits humains, ce qui peut inclure des contributions "*par le biais de ses propres activités et des impacts qui peuvent être directement liés à ses activités, produits ou services par le biais de ses clients ou de ses consommateurs (c'est-à-dire ses "relations d'affaires")*". Dans ce contexte, les "activités propres" d'une banque comprennent les actes et décisions (y compris les omissions) impliquant des tiers, tels que la fourniture de produits et services financiers aux clients.

- En juin 2021, dans un rapport marquant le 10e anniversaire des Principes directeurs des Nations Unies, le groupe de travail des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme a détaillé les **responsabilités spécifiques des investisseurs en matière de respect des droits humains**: *"Lorsque les investisseurs sont directement associés à des effets néfastes sur les droits de l'homme du fait de leurs activités d'investissement, on attend d'eux qu'ils usent de leur influence pour inciter les autres acteurs causant ou contribuant au préjudice à prévenir, atténuer et réparer ce préjudice. [...] Lorsqu'un investisseur ne dispose pas d'une influence suffisante pour modifier le comportement d'une entreprise bénéficiaire d'un investissement et qu'il n'est pas en mesure d'accroître son influence, il peut envisager un désinvestissement (ou une exclusion) responsable. "*

- **L'argument souvent cité par les institutions financières, selon lequel les activités problématiques d'une entreprise dans laquelle elles investissent ne l'emportent pas sur les activités positives de cette même entreprise, n'est pas valable**. C'est ce que confirme une analyse juridique externe de Gabriela Quijano (experte en obligations des entreprises et des institutions financières en matière de droits humains), réalisée à la demande de la coalition Dont' Buy Into Occupation*: "Le fait que la majorité ou une grande partie des activités des clients ou des entreprises faisant l'objet d'un investissement soient légales, légitimes ou positives ne justifie pas qu'une institution financière ne prenne pas de mesures à l'égard des activités qui causent ou contribuent à des impacts négatifs, même si elles constituent une petite fraction ou une minorité dans l'ensemble des activités de l'entreprise."*

- Un **autre contre-argument fréquemment cité** par les institutions financières est que le volume limité de leur relation financière avec une entreprise donnée les exonère de toute responsabilité supplémentaire dans la contribution éventuelle de cette entreprise à une violation des droits de l'homme. Cet argument ne tient pas non plus la route, comme le montre l'analyse de Gabriela Quijano : *"Une proportion faible ou minoritaire de prêts ou d'avoirs n'est pas un argument valable ou une excuse pour ne pas agir. En vertu des Principes directeurs des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE, les institutions financières ont la responsabilité de respecter les droits humains et de s'efforcer de prévenir ou d'atténuer les conséquences négatives pour toutes les entreprises auxquelles elles accordent des prêts ou dans lesquelles elles investissent, quelle que soit la proportion de leurs prêts ou de leurs participations. Le HCDH et l'OCDE ont été très clairs à ce sujet. La taille de la participation ou du prêt entre en ligne de compte lorsqu'il s'agit de l'effet de levier et*

de la mesure dans laquelle un investisseur minoritaire peut influencer le comportement des entreprises bénéficiaires. Toutefois, l'absence d'effet de levier n'efface pas la responsabilité. Les actionnaires minoritaires ou les prêteurs dont l'effet de levier est limité doivent essayer de l'accroître (par exemple, en collaborant avec d'autres investisseurs ou prêteurs) et, dans certaines circonstances, ils peuvent être amenés à retirer leur crédit ou à se désengager complètement.

- Les éléments susmentionnés ne sont pas de simples théories, mais ont été de plus en plus souvent mis en œuvre par les grandes institutions financières au cours des dernières années. **Rien que l'année dernière, plusieurs acteurs majeurs du secteur financier ont mis fin à leurs relations avec une ou plusieurs entreprises actives dans les colonies illégales dans le territoire palestinien occupé** :

    - En juin 2024, la compagnie d'assurance française **AXA** s'est retirée de trois banques israéliennes actives dans la colonisation israélienne (Bank Hapoalim, Bank Leumi, Israel Discount Bank).
    - Le même mois, le fonds de pension norvégien **KLP** a annoncé qu'il se désengageait de Caterpillar en raison du risque élevé que le fournisseur américain de bulldozers "*contribue à la violation du droit international et des droits des personnes dans les situations de guerre et de conflit dans les territoires palestiniens occupés*".
    - Un autre grand fonds de pension norvégien, **Storebrand**, s'est retiré de CAF et d'IBM en mai 2024. La CAF a été exclue en raison de son rôle dans un projet de transport à Jérusalem-Est, tandis que la relation financière avec IBM a été rompue en raison de son implication dans une base de données qui, selon Storebrand, "*constitue l'épine dorsale du régime de ségrégation mis en œuvre par Israël, qui discrimine les Palestiniens et les empêche de se déplacer*".
    - En avril 2024, le **Fonds d'investissement stratégique irlandais** a annoncé qu'il se désengagerait de certaines entreprises opérant dans les colonies (Bank Hapoalim, Bank Leumi, Israel Discount Bank, Mizrahi Tefahot Bank, First International Bank of Israel et Rami Levi CN Stores).

5. RECOMMANDATIONS

Le rapport DBIO formule une série de recommandations à l'intention des entreprises, des institutions financières, des gouvernements européens et des collectivités locales des États membres de l'UE, dont notamment celles-ci :

- **Les entreprises opérant directement dans les colonies israéliennes** doivent cesser leurs activités à court terme et fournir l'indemnisation nécessaire aux communautés palestiniennes qui ont subi des dommages du fait de ces activités développées dans les colonies israéliennes.

- **Les institutions financières qui entretiennent des relations financières avec des entreprises impliquées dans les colonies** doivent :
    - Appliquer une diligence raisonnable renforcée en matière de droits humains sur toutes les relations financières avec les entreprises opérant dans les colonies israéliennes.

- Utiliser leur influence pour convaincre ces entreprises de mettre fin à leurs activités dans les colonies israéliennes. Si un tel processus d'influence ne produit pas de résultat concret dans un délai raisonnable, l'institution financière elle-même doit se désinvestir des entreprises en question. Après trois ans de rapports successifs, la coalition DBIO estime que le "délai raisonnable" est dépassé.
- Prendre les mesures nécessaires pour éviter de futurs investissements dans des entreprises actives dans les colonies, grâce à l'élaboration d'une politique claire en matière de droits humains qui utilise « l'implication dans les colonies israéliennes » comme critère d'exclusion.
- Les institutions financières devraient en outre cesser tout investissement dans les entreprises qui n'arrêtent pas immédiatement leurs exportations d'armes vers Israël.

- **Le gouvernement fédéral belge** doit :
  - Utiliser son influence en tant que propriétaire (100%, Belfius) et actionnaire important (5%, BNP) pour faire en sorte que ces banques revoient leurs relations avec les sociétés actives dans les colonies israéliennes. Cela relève de la compétence du ministre des Finances.
  - Renforcer les conseils existants aux entreprises en ce qui concerne les activités financières et économiques dans les colonies israéliennes, et les promouvoir de manière plus proactive vis-à-vis des entreprises et institutions financières belges.
  - Jouer un rôle actif et constructif dans les négociations en cours sur le Traité contraignant des Nations Unies sur les entreprises et les droits humains. Assurer une transposition ambitieuse de la "Directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité" dans la législation belge, en veillant à y intégrer le secteur financier, ainsi qu'un devoir de vigilance renforcé pour les entreprises et institutions financières ayant des activités dans des territoires occupés.
  - Imposer une interdiction nationale du commerce avec les colonies illégales en territoire occupé.

- **Les conseils communaux locaux** doivent veiller à ne pas conclure de contrats avec des entreprises activement impliquées dans les colonies israéliennes.